



Rapport de présentation – Conseil d'administration du 7 juillet 2015

Participants :

Membres du GIP : (Voix délibérative)

1. Michel FUZEAU, Préfet de Région et Président du GIP CRAIG
2. René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne
3. Gérard DERIOT, Président du Conseil départemental de l'Allier
4. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil départemental du Cantal
5. Jean-Pierre MARCON, Président du Conseil départemental de la Haute-Loire
6. Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme
7. Jacques MEZARD, Président de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac
8. Olivier BIANCHI, Président de l'Agglomération de Clermont-Ferrand
9. Daniel DUGLERY, Président de l'Agglomération de Montluçon
10. Pierre-André PERISSOL, Président de l'Agglomération de Moulins
11. Michel JOUBERT, Président de l'Agglomération du Puy-en-Velay
12. Claude MALHURET, Président de l'Agglomération de Vichy Val d'Allier
13. Daniel BURSAUX, Directeur général de l'IGN

Autres : (Voix consultative)

14. Magali LEROY, Agent comptable du CRAIG
15. Annie LAMETERY, Contrôleur d'Etat (DRFiP Auvergne)
16. Frédéric DENEUX, Directeur du CRAIG
17. Sébastien GAILLAC, Chargé de mission (CRAIG)
18. Jérémie BOUQUET, Chargé de mission (SGAR Auvergne)
19. Pierre RICARD, SGAR Auvergne
20. Sophie ROGNON, Responsable du Pôle "Mobilité Durable et Numérique" (CR Auvergne)
21. Jean-Michel BOSSARD, Directeur général des services (CR Auvergne)

1. Changement de Présidence

1.1 - Mise en place du Préfet de Région

Conformément à l'article 25 des statuts du GIP qui précise que « Le Président du Conseil d'administration est, de droit, soit le représentant de l'Etat dans la région, soit le Président du Conseil Régional. Ils assurent en alternance, par période de deux ans, la présidence du GIP », Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de Région, a succédé à Monsieur René SOUCHON, arrivé au terme de son mandat le 11 avril 2015, date anniversaire de création du GIP.

1.2 - Délégation de signature

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive du GIP, il est proposé de déléguer la signature du Président du CRAIG à M. Frédéric DENEUX, Directeur du groupement, et à M. Pierre RICARD, Secrétaire Général aux Affaires Régionales, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du groupement.

Décision proposée :

1. Approuver les modalités de délégation de signature, telles que celles-ci sont détaillées dans le présent rapport.

2. Présentation du compte-financier

Cf. Compte-financier de l'exercice 2014 en annexe du présent rapport

Cf. Rapport de l'agent comptable en annexe du présent rapport

Décision proposée :

1. Approuver le compte-financier de l'exercice 2014 (annexe 1 du présent rapport)

3. Tarification des formations

Depuis 2012, le CRAIG réalise des prestations de formation. Cette activité est enregistrée sous le n° 83 63 04265 63 auprès du Préfet de la région Auvergne. Ainsi les personnes souhaitant participer à une formation peuvent se faire financer ces journées par leur organisme collecteur. Tous les ans un bilan pédagogique et financier est produit par le CRAIG. Cette déclaration est obligatoire pour être exonéré de TVA.

Afin de financer le coût de location de la salle de formation, des formateurs il est proposé de valider la grille tarifaire suivante :

	Tarif par journée de formation
Membres du GIP	0 €
Organismes publics ou ayant une mission de service public	150 €
Organismes privés	200 €
Demandeurs d'emploi	200 €
Hors Auvergne Rhône-Alpes	250 €

Décision proposée :

1. Approuver la grille tarifaire telle qu'elle est présentée dans le présent rapport

4. Données

4.1. Mise à jour de la licence de droits d'usage de données IGN

Outre les données du Référentiel à Grande Echelle (RGE) de l'IGN disponibles gratuitement pour l'exercice de missions de service public ne revêtant pas un caractère industriel ou commercial, le CRAIG propose depuis 2007 d'autres données cartographiques de l'IGN soumises à tarification. En 2013, le contrat établi avec l'IGN a été étendu à la quasi-totalité des données produites par l'IGN. Les produits IGN concernés sont :

Les **SCAN® de l'IGN** (cartographies descriptives du territoire. Les échelles de représentation vont du 1:1 000 000ème au 1 :25 000ème)

- SCAN 25® TOPOGRAPHIQUE & TOURISTIQUE
- SCAN EXPRESS
- SCAN 100®
- SCAN DEPARTEMENTAL®
- SCAN REGIONAL®
- La **BD CARTO®**
- La **BD Forêt®** (base de données vecteur de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels. Elle attribue à chaque zone cartographiée un type de formation végétale)

Le contrat arrivant à son terme cette année, il est proposé de le renouveler pour une durée de 3 ans. Le montant annuel dû à l'IGN au titre de la licence de droit d'usages est de **35 370,00 € HT / an.**

Décision proposée :

1. Autoriser le Président du CRAIG à reconduire pour 3 ans le contrat établi avec l'IGN.

4.2. Prises de vues aériennes 2016

4.2.1. Agglomérations de l'Allier

Lors du conseil d'administration du 12 janvier 2015 les membres du GIP ont validé le principe d'un partenariat avec ERDF et le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier pour la production d'une prise de vue aérienne hiver des agglomérations de Montluçon, Moulins et Vichy Val d'Allier.

ERDF et le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) se sont mis d'accord pour financer le surcoût entre la prise de vue programmée initialement par le CRAIG (été 2016 à 10 cm) et une prise de vue hiver de 5 cm de résolution et d'une précision conforme à la réforme anti-endommagement. Cette prise de vue 5 cm doit permettre notamment aux exploitants de réseaux de recalculer leurs plans existants, produire de nouveaux plans et servir de support à la visualisation des réseaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Partenaires	Participation en euros
CRAIG	100 000 €
ERDF	100 000 €
Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier	50 000 €
TOTAL	250 000 €

Cette collaboration fera l'objet d'une convention de partenariat.

4.2.2. Agglomération du Puy en Velay

Sur le territoire de l'Agglomération du Puy en Velay, un financement a été également trouvé depuis le précédent conseil d'administration, il rassemble ERDF, le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, le Syndicat d'Assainissement et de l'Eau du Puy en Velay et le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Partenaires	Participation en euros
CRAIG	35 000 €
ERDF	30 000 €
Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire	12 500 €
Syndicat d'Assainissement et de l'Eau du Puy en Velay	7 500 €
Syndicat de Gestion des Eaux du Velay	5 000 €
TOTAL	90 000 €

Cette collaboration fera l'objet d'une convention de partenariat.

4.2.3. Agglomérations de Clermont-Ferrand et d'Aurillac

Sur l'agglomération de Clermont-Ferrand le programme initial est respecté, à savoir une prise de vue aérienne été à 10 cm de résolution.

Sur l'agglomération d'Aurillac qui dispose déjà d'une prise de vue 5cm, il pourra être envisagé une mise à jour différentielle en accord avec les partenaires de cette acquisition.

4.2.4. Départements

Sur les départements, l'IGN réalisera les prises de vue nécessaires à la production du produit BD ORTHO®.

Décisions proposées :

- 1. Approuver les modalités de financement des orthophotographies des trois agglomérations de l'Allier et du Puy en Velay**
- 2. Autoriser le Président du CRAIG à lancer les marchés correspondants**

ANNEXES

Compte-financier de l'exercice 2014 en annexe du présent rapport
Cf. Rapport de l'agent comptable en annexe du présent rapport